

## COMMUNIER OU NON DANS UNE ADACE OU UNE CÉLÉBRATION DE LA PAROLE

**L'**autre jour, je rencontre quelqu'un qui me dit: « Je suis pressé, excuse-moi. Je m'en vais faire une ADACE ». C'était un mercredi. Dans la même journée, quelqu'un m'apprend que dans sa paroisse ils sont bien servis, qu'il y a des ADACE tous les jours, du lundi au vendredi. En moi-même, je me suis dit: les mots ont-ils toujours un sens? Qu'est-ce donc qu'une ADACE?

### L'ADACE

Le mot n'est pas au dictionnaire. C'est un acronyme formé à partir des premières lettres des mots **A**ssemblée **D**ominicale en **A**ttente de **C**élébration **E**ucharistique. Le **D** est donc là pour rappeler que la communauté chrétienne se rassemble le DIMANCHE autour de la Parole parce que, ce jour-là précisément, faute de prêtre, il ne peut y avoir d'Eucharistie à l'église. On se réunit donc quand même autour du Christ réellement présent dans sa Parole, comme aussi réellement présent dans l'assemblée des fidèles, ce qu'affirmait déjà Vatican II il y a plus de quarante ans.

Ce qu'on observe, c'est que dans ces ADACE la liturgie de la Parole se conclut généralement avec la distribution de la communion. Certes, on prend toujours soin de rappeler que cela est fait en référence à la célébration où ce pain a été eucharistié. Mais dans les ADACE, ces liturgies de la Parole pourraient se faire aussi sans distribution de la communion. Il suffit d'ouvrir le rituel *Assemblées dominicales en attente de célébration eucharistique* pour s'en rendre compte. Ce rituel a été publié en 1995 – il y a déjà douze ans - par la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC). On y trouve en effet quatre modèles de célébration, mais il n'y en a qu'un auquel on se réfère toujours, celui qui comporte une distribution de la communion. On peut se demander pourquoi.

Une ADACE se tient donc le dimanche, et pas un autre jour. Si on se rassemble en semaine, ce n'est donc pas pour une ADACE. Ce doit être pour autre chose ... Ce pourrait être pour une eucharistie à condition bien sûr qu'il y ait un prêtre qui la préside. Ce pourrait être aussi pour une liturgie de la Parole ou encore pour un mariage ou des funérailles célébrés sans eucharistie, soit parce qu'on nous a demandé qu'il en soit ainsi, soit parce que c'est jugé plus convenable et qu'on l'a proposé. C'est ce que prévoit déjà le Rituel.

### LA CÉLÉBRATION DE LA PAROLE

Il y a plus d'un an déjà, en novembre 2006, le Comité de théologie de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AECQ) rendait publique une Note théologique et pastorale intitulée *Communier ou non aux célébrations de la Parole? Un discernement à exercer*. On la retrouvera sur le site [www.eveque.qc.ca](http://www.eveque.qc.ca).

On doit reconnaître que dans notre diocèse cette Note était attendue depuis longtemps, en fait depuis ce jour de février 2005 où, dans le cadre d'un cours sur l'animation de funérailles par des personnes laïques, la question a été soulevée. La réponse donnée ce jour-là avait entraîné tout un débat puisqu'elle venait contredire une certaine pratique. Des lettres ont été adressées à l'évêché. La revue *En Chantier* en avait publiées. Invité à trancher, M<sup>gr</sup> Blanchet s'était tourné vers l'AECQ qui allait tenir, les jours suivants, son assemblée plénière. Nous étions donc depuis plusieurs mois en attente d'une réponse. Et elle est venue. Mais en nous renvoyant à la théologie, elle questionnait maintenant notre pratique pastorale. Le Comité recommandait qu'on s'abstienne de distribuer le pain eucharistique aux célébrations tenues en semaine, aux funérailles et aux mariages présidés par un diacre ou un ministre extraordinaire.

Le mois dernier, notre évêque, M<sup>gr</sup> Bertrand Blanchet nous adressait une *Lettre pastorale sur l'Eucharistie* qu'il est allé présenter dans toutes les zones pastorales du diocèse, à Amqui le 12, à Cabano le 19, à Rimouski le 21, à Matane le 26, à Sainte-Flavie le 28 et à Trois-Pistoles ... [*En Chantier* a publié cette lettre dans son numéro 44 de janvier 2008]... Il est donc revenu sur ce point. « ... **les diocèses qui font l'expérience de l'animation des funérailles par des laïques, proposent qu'on n'y distribue pas la communion. Ce sera dorénavant la position de notre diocèse. Cette disposition s'appliquera aussi**

**pour des mariages animés par des diacres** ». En vertu de ce même respect de la vérité de l'Eucharistie, il souscrit aussi à ce que demande la Congrégation pour le culte divin et les sacrements « **de ne pas offrir la communion lors d'assemblées de la Parole qui se déroulent sur semaine. On pourrait, suggère-t-il, la remplacer par un temps d'adoration** ».

René DesRosiers

En Chantier, 43 (Décembre 2007)

**Accommodement ?**

## LA MESSE EN LATIN

**L**e 14 septembre entrait en vigueur le motu proprio de Benoît XVI, *Summorum pontificum*, libéralisant l'usage du Missel de saint Pie V (ou de Jean XXIII, comme l'écrit le pape), et celui de tous les Rituels anciens pour la célébration des autres sacrements ainsi que le Bréviaire romain promulgué en 1962.

L'an dernier, alors que le document prenait forme, de fortes résistances s'étaient manifestées dans l'Église, notamment en France. Les remous au sein de plusieurs évêchés expliquent sans doute pourquoi le motu proprio est accompagné d'une lettre explicative que le pape adresse à tous les évêques. Il y relève que « *des informations et des jugements formulés sans connaissances suffisantes ont suscité beaucoup de confusion. Les réactions sont très diverses: elles vont de l'acceptation joyeuse jusqu'à une opposition dure, à propos d'un projet dont le contenu n'était, en réalité, pas connu* ».

Deux craintes alors s'exprimaient qu'on porte atteinte à l'autorité de Vatican II en remettant en question une de ses décisions essentielles, la réforme liturgique, et qu'un usage élargi du Missel de Jean XXIII puisse mener à des désordres, voire des divisions dans les communautés paroissiales. Or, pour le pape, ces deux craintes ne sont pas apparues réellement fondées. Aussi, a-t-il poursuivi sa réflexion tout en gardant le cap : parvenir à une réconciliation interne au sein de l'Église.

Le 20 juillet, paraissait dans l'hebdo *France Catholique* une réflexion du cardinal-archevêque de Lyon, Philippe Barbarin, que je trouve éclairante. Évoquant un souvenir personnel, celui-ci se rappelle que, tout juste après son élection, quand il expliquait aux cardinaux le choix de son prénom, le pape, se référant à Benoît XV, grand artisan de paix, leur avait dit : « *Je voudrais vivre d'abord un pontificat de réconciliation et de paix* ».

Déjà, au temps où il était cardinal et conseiller de Jean-Paul II, Benoît XVI avait essayé plusieurs fois de ramener les traditionalistes, disciples de M<sup>gr</sup> Lefebvre surtout, dans le giron de l'Église. Mais en vain. Certes, par son motu proprio *Ecclesia Dei*, Jean-Paul II avait permis la célébration de la messe suivant le rite de saint Pie V, sans renoncer pour autant à la réforme de Vatican II. Mais cela n'avait pas suffi. Avec *Summorum pontificum*, Benoît XVI fait donc aujourd'hui un pas de plus en accordant le statut de forme «extraordinaire» du rite romain à la célébration selon le Missel de Pie V, la forme dite «ordinaire» demeurant la célébration selon le Missel de Paul VI.

**C'est possible la messe en latin, dans des paroisses où existe un « groupe stable » de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure. Mais est-ce bien le cas chez nous ?**

Poursuivant sa réflexion, le cardinal Barbarin notait : « *Aujourd'hui, le pape pense que, si nous ne faisons pas maintenant un geste, la division avec les traditionalistes deviendra un schisme irrémédiable. Il confirme donc les dispositions de Jean-Paul II à leur égard : s'ils veulent rester fidèles à Rome, qu'ils sachent que les portes leur sont ouvertes et que leur attachement à la liturgie ancienne n'est pas un obstacle* ». Le cardinal conclut : « *Le pape invite les traditionalistes à reconnaître la valeur et la sainteté du Missel romain institué par Paul VI. Les prêtres attachés à la liturgie d'avant Vatican II, qu'ils soient du Bon-Pasteur, de la Fraternité Saint-Pierre ou dans la mouvance d'Écône, seront*

*certainement touchés par cette forte exigence de Benoît XVI. [...]. Ce sera donc un vrai progrès pour l'unité s'ils acceptent de reconnaître la valeur et la sainteté du Missel de Paul VI [...] et s'ils cessent aussi d'exclure par principe la célébration selon les nouveaux livres». Assurément.*

Mais c'est là la question : accepteront-ils ? Les premières réactions, autant celle de la Fraternité Saint-Pierre que celle de la Fraternité Saint-Pie X et de M<sup>gr</sup> Fellay, son supérieur excommunié, laissent apparaître des résistances qui sont encore fortes vis-à-vis l'ensemble des enseignements de Vatican II.

Quoi qu'il en soit, désormais tout prêtre qui souhaite célébrer en privé la messe en latin selon les rites en vigueur avant le concile est libre de le faire (art. 2). Dans les paroisses, mais là où existe « *un groupe stable de fidèles attachés à la tradition liturgique antérieure* », le curé est libre aussi de le faire, si on le lui demande (art. 5).

Or, de tels groupes stables existent-ils chez nous ? Les curés de nos paroisses sont-ils capables de célébrer selon ces rites ? Causent-ils vraiment latin ? Peuvent-ils le lire et le comprendre ? Chez ceux qui ont 40 ans et moins de ministère, a-t-on une bonne connaissance du Missel de saint Pie V ? Enfin bref, ce n'est pas demain, il me semble, qu'un évêque osera proposer à ses jeunes prêtres de moins de 75 ans un recyclage en ces matières. Leurs priorités, ces années-ci, doivent bien être ailleurs.

**René DesRosiers**

En Chantier, 41 (Octobre 2007)

## **SE FORMER À L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL**

**E**n plus du programme de **Formation liturgique et sacramentelle (FLS)** que nous vous avons présenté il y a trois mois (revoir *En Chantier*, Février 2007, page 7), *l'Institut de pastorale* offrira à compter de l'automne 2007 un tout nouveau programme de **Formation en accompagnement spirituel (FAS)**. C'est un programme qui a été conçu et développé à Montréal par *Le Pèlerin, Centre d'accompagnement de la recherche spirituelle* en collaboration avec *l'Institut de pastorale des Dominicains*.

### **NOTRE ÉGLISE EST EN RECHERCHE DE PERSONNES FORMÉES À L'ACCOMPAGNEMENT SPIRITUEL**

**Aujourd'hui, toute mission dans l'Église ou tout ministère pastoral exige de la personne des qualités d'accompagnateur spirituel.**

**Il ne suffit plus de donner un contenu, mais il faut accompagner la personne dans son cheminement et l'aider, au cœur de son expérience, à trouver un sens à sa vie et à découvrir ce Dieu qui l'accompagne.**

### **LES OPTIONS DE BASE DU PROGRAMME**

Ce programme de **Formation en accompagnement spirituel** poursuit trois objectifs : favoriser une connaissance de soi au plan spirituel; proposer une anthropologie et une approche de l'accompagnement, adaptées à aujourd'hui et favorisant l'unité et l'intégration de la personne; offrir tout le savoir, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires pour accompagner l'autre personne dans sa recherche spirituelle, en partant de sa propre réalité et en puisant aux richesses des différentes approches spirituelles.

### **LES PERSONNES VISÉES PAR LE PROGRAMME**

Ce programme de formation s'adresse à toutes personnes désireuses de se former adéquatement à l'accompagnement spirituel. Il pourrait intéresser des prêtres, des diacres, des religieux, des religieuses, des agents ou agentes de pastorale, des animateurs ou animatrices en pastorale de la santé. Au terme de leurs études, ces personnes recevront un *Certificat en accompagnement psychospirituel* de *l'Institut de pastorale des Dominicains*

à Montréal.

Mais le programme pourrait aussi intéresser des personnes qui souhaiteraient approfondir leur cheminement de foi ou qui encore voudraient se donner un complément de formation dans le but d'assurer un meilleur service pastoral. Étudiantes libres, ces personnes recevront des crédits pour les cours qu'elles auront suivis. Auditrices, elles recevront une attestation établissant le nombre d'heures suivies.

## LA DURÉE DU PARCOURS DE FORMATION

Le programme de **Formation en accompagnement spirituel (FAS)** est de trente (30) crédits, répartis sur quatre ans. Les cours d'un (1) crédit sont dispensés sur deux samedis. Ceux de trois (3) le sont sur trois samedis-dimanches. Le stage supervisé, qui est de six (6) crédits, s'étend sur toute la quatrième année.

On peut obtenir davantage d'informations sur ce programme en communiquant avec l'*Institut de pastorale*, soit par téléphone (418)-721-0166 ou 0167, soit par télécopieur (418)-725-4760 ou par courriel ipar@ globetrotter. net .

René DesRosiers

En Chantier, 38 (Mai 2007)

## UNE FORMATION LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE

**U**n **Parcours de formation liturgique et sacramentelle** a été conçu et développé par l'Office national de liturgie à la demande de la Commission épiscopale de la liturgie et des sacrements de la Conférence des évêques catholiques du Canada. Les évêques souhaitent qu'avec ce programme on puisse former des personnes compétentes pour les différents aspects du travail liturgique en Église. On l'offrira à compter de l'automne 2007 dans tous les diocèses qui en auront fait la demande. C'est le cas pour notre diocèse et c'est notre *Institut de pastorale* qui verra à son implantation.

### LES OBJECTIFS POURSUIVIS

Essentiellement, ce **Parcours de formation liturgique et sacramentelle** vise à donner les bases d'une formation liturgique et sacramentelle (quelle est la place de la liturgie et des sacrements dans la vie chrétienne ? Quel est son lien au Christ, son rapport à l'Église ? Quel est le sens et la portée d'une action liturgique?). Mais ce Parcours vise aussi à développer dans chaque diocèse des multiplicateurs, hommes et femmes compétents en liturgie et en pastorale sacramentelle.

### QU'EST-CE DONC QUE LA LITURGIE?

« *La sainte liturgie est le culte public que notre Rédempteur rend au Père comme chef de l'Église; c'est aussi le culte rendu par la société des fidèles à son chef et, par lui, au Père éternel : c'est, en un mot, le culte intégral du Corps mystique de Jésus-Christ, c'est-à-dire du chef et de ses membres.* »

(Pie XII, Encyclique *Mediator Dei*, 1947, art.20).

### LES PERSONNES VISÉES

Ce **Parcours** devrait intéresser, dans une paroisse ou un secteur, les membres d'un comité de liturgie ou ceux qui, dans une équipe de pastorale, s'intéressent plus particulièrement à la liturgie, à l'art sacré, à la musique et au chant liturgiques. Il pourrait aussi intéresser les membres d'une équipe plus large dont la responsabilité rejoint la pastorale des sacrements, la préparation et l'animation de célébrations (par exemple, les responsables de la catéchèse, compte tenu de l'importance de leur collaboration à la liturgie dans les parcours catéchétiques et d'initiation sacramentelle; des personnes intervenant en pasto-

rale du baptême, du mariage ou en initiation chrétienne des adultes; des personnes travaillant en pastorale de la santé ou auprès des personnes endeuillées, qui officient à des funérailles). Enfin, ce **Parcours** pourrait intéresser des agentes ou agents et animateurs de pastorale qui pourraient devenir responsables ou coordonnateurs de la liturgie et de la prière dans un ensemble plus large (un regroupement de paroisses, un secteur ou toute une région pastorale).

### QU'EST-CE DONC QUE LA LITURGIE?

*« La liturgie est considérée comme l'exercice de la fonction sacerdotale du Christ, exercice dans lequel la sanctification de l'homme est signifiée par des signes sensibles et est réalisée d'une manière propre à chacun d'eux, dans lequel le culte public intégral est exercé par le Corps mystique. de Jésus-Christ, c'est-à-dire par le Chef et par ses membres. »*

(Vatican II, *Sacrosanctum Concilium*, .1963, art. 7).

### LA DURÉE DU PARCOURS

Le **Parcours** est constitué de douze modules, comportant des enseignements et des ateliers pratiques. Il se donne sur deux ans, au rythme de cinq fins de semaines (neuf heures) par année. Tous les enseignements sont donnés par des équipes diversifiées, formées de membres de l'Office national de liturgie (ONL) et de ressources du milieu. On peut obtenir davantage d'informations en communiquant avec l'*Institut de pastorale* par téléphone (418)-721-0166 ou 0167, par télécopieur (418)-725-4760 ou par courriel : [ipar@globetrotter.net](mailto:ipar@globetrotter.net).

**René DesRosiers**

En Chantier, 35 (Février 2007)